

**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
27 Novembre 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept novembre à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Christiane DORNON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation : 21.11.14

PRESENTS : DORNON Christiane, BABIN Pascal, GIOFFRE Martine, ROCHERIEUX Julien, LALUQUE Nathalie, DARRIET Yves, SARRAZIN Blandine, MARION Nicolas, PORTAFAX Sonia, BOURVON Gérard, CAZORLA Marie-Christine, MANUAUD Jean-Louis, AGUEDO Anne, DONNART Philippe, BLANCHARD Géraldine, MELCHY Benoît, PELERIN Isabelle, SERE Emmanuel, BARDET Sébastien, LANNELONGUE Thierry, REBIFFE Martine, KERLAU Franck, DULIN Véronique, HUBERT Loïc, POUHEY-PIN Lionel.

Absents avec procuration : CHOLLET Nelly à DORNON Christiane, TRIBOY Marie-Josée à HUBERT Loïc.

SECRETAIRE DE SEANCE : AGUEDO Anne

N°76 - Budget EAU : REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE 2013 AU BUDGET DE LA VILLE

Vu les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable applicable aux services publics à caractère industriel et commercial,
Vu le compte administratif de l'exercice 2013 du budget Eau, faisant apparaître un excédent d'exploitation,

Considérant la possibilité de reverser le résultat excédentaire cumulé de la section d'exploitation à la collectivité de rattachement, sous réserve que soient remplies trois conditions cumulatives :

- l'excédent dégagé au sein du budget EAU doit être exceptionnel et ne saurait résulter de la fixation, à dessein, d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers les dépenses du budget général de la collectivité de rattachement,
- le reversement de l'excédent n'est possible qu'après affectation des plus-values nettes de cessions en investissement et après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- enfin, le reversement n'est possible que si les excédents ne sont pas nécessaires au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation qui devraient être réalisées à court terme.

Considérant que le montant de la redevance eau potable est identique depuis juillet 2011,

Considérant que les excédents d'exploitation constatés les exercices précédents étaient reversés en partie à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement,

Considérant que les crédits inscrits en section d'investissement sont suffisants pour financer les travaux en cours,

L'excédent sera versé de l'article 672 « Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement » du budget supplémentaire eau vers l'article 7551 « Excédent des Budgets Annexes à caractère administratif » du budget supplémentaire de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De reverser l'excédent de l'exercice 2013, soit 124 435,92 €, du budget Eau au budget principal de la Ville

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 20 POUR et 7 CONTRE (Hubert Loïc + procuration, Pouey-Pin Lionel, Lannelongue Thierry, Kerlau Franck, Rebiffe Martine, Dulin Véronique)

N°77 - Vote du Budget Supplémentaire : Budget PRINCIPAL

Vu les commissions finances qui se sont réunies les 22 octobre et 12 novembre 2014

Vu les objectifs affichés par Madame Le Maire et repris par le rapporteur Julien ROCHERIEUX dans la présentation détaillée du budget principal.

*Le conseil municipal
Est appelé*

- à adopter le budget supplémentaire 2014 qui s'équilibre comme suit :

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
INVESTISSEMENT		
Crédits voté au BS	405 314,65	218192,51
R à R de l'exercice précédent	0,00	772 289,85
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	569 792,88	0,00
FONCTIONNEMENT		
Crédits voté au BS	396 349,19	470 118,05
R à R de l'exercice précédent	0,00	0,00
Résultat d'exploitation reporté	73 768,86	0,00
TOTAL BUDGET SUPLEMENTAIRE 2014	1 460 600,41	1 460 600,41

Section de fonctionnement :

CHAPITRE	LIBELLE	TOTAL
011	Charges à caractère général	278 376,05 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	276 243,00 €
65	Autres charges de gestion courante	39 999,00 €
66	Charges financières	15 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
023	<i>Virement de la section d'investissement</i>	<i>-145 000,00 €</i>
TOTAL DES DEPENSES		470 118,05 €
013	Atténuations de charges	10 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	99 273,27 €
73	Impôts et taxes	60 000,00 €
74	Dotations et participations	102 640,00 €
75	Autres produits de gestion courante	124 435,92 €
R002	Report	73 768,86 €
TOTAL DES RECETTES		470 118,05 €

Section d'investissement :

CHAPITRE	LIBELLE	TOTAL
OE	Total des opérations d'équipement	218 192,51 €
	Restes à réaliser	772 289,85 €
TOTAL DES DEPENSES		990 482,36 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	348 094,51 €
10	Dotations, fonds divers et réserve (hors 1068)	15 098,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	202 496,97 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>-145 000,00 €</i>
R 001	Report	569 792,88 €
TOTAL DES RECETTES		990 482,36 €

Il est précisé que les programmes d'investissement sont priorisés.

OPERATIONS D'EQUIPEMENT		BUDGETEES
104	VOIE RESEAUX	213 500,00 €
156	AMENAGEMENT CENTRE BOURG	4 692,51 €
TOTAL		218 192,51 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 20 POUR et 7 CONTRE (Hubert Loïc + procuration, Pouey-Pin Lionel, Lannelongue Thierry, Kerlau Franck, Rebiffe Martine, Dulin Véronique)

N°78 - Vote du Budget Supplémentaire : Budget FORET

Vu les commissions finances qui se sont réunies les 22 octobre et 12 novembre 2014.

Vu les objectifs affichés par Madame Le Maire et repris par le rapporteur Julien ROCHERIEUX dans la présentation détaillée du budget Forêt.

*Le conseil municipal
Est appelé*

- à adopter le budget supplémentaire 2014 qui s'équilibre comme suit :

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
INVESTISSEMENT		
Crédits voté au BS	70 942,70	0,00
R à R de l'exercice précédent	0,00	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	70 942,70
FONCTIONNEMENT		
Crédits voté au BS	69 028,42	0,00
R à R de l'exercice précédent	0,00	0,00
Résultat d'exploitation reporté	0,00	69 028,42
TOTAL BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014	139 971,12	139 971,12

Section d'investissement :

CHAPITRE	LIBELLE	TOTAL
001	Report	70 942,70 €
TOTAL DES DEPENSES		70 942,70 €
16	Emprunts et dettes assimilées	70 942,70 €
TOTAL DES RECETTES		70 942,70 €

Section de fonctionnement :

CHAPITRE	LIBELLE	TOTAL
002	Report	69 028,42 €
TOTAL DES DEPENSES		69 028,42 €
70	Produits services, domaine et ventes diverses	69 028,42 €
TOTAL DES RECETTES		69 028,42 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 20 POUR et 7 CONTRE (Hubert Loïc + procuration, Pouey-Pin Lionel, Lannelongue Thierry, Kerlau Franck, Rebiffe Martine, Dulin Véronique)

N°79 - Vote du Budget Supplémentaire : Budget EAU

Vu les commissions finances qui se sont réunies les 22 octobre et 12 novembre 2014.
Vu les objectifs affichés par Madame Le Maire et repris par le rapporteur Julien ROCHERIEUX dans la présentation détaillée du budget Eau.

*Le conseil municipal
Est appelé*

- à adopter le budget supplémentaire 2014 qui s'équilibre comme suit :

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
INVESTISSEMENT		
Crédits voté au BS	48 548,28	0,00
R à R de l'exercice précédent	376 008,23	879 554,36
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	454 997,85	0,00
FONCTIONNEMENT		
Crédits voté au BS	0,00	124 435,92
R à R de l'exercice précédent	0,00	0,00
Résultat d'exploitation reporté	124 435,92	0,00
TOTAL BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014	1 003 990,28	1 003 990,28

Section d'investissement :

CHAPITRE	LIBELLE	TOTAL
23	Immobilisations en cours	879 554,36 €
TOTAL DES DEPENSES		879 554,36 €
13	Subventions d'investissement	376 008,23 €
106	Réserves	48 548,28 €
001	Report	454 997,85 €
TOTAL DES RECETTES		879 554,36 €

Section de fonctionnement :

CHAPITRE	LIBELLE	TOTAL
67	Charges exceptionnelles	124 435,92 €
TOTAL DES DEPENSES		124 435,92 €
002	Report	124 435,92 €
TOTAL DES RECETTES		124 435,92 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 20 POUR et 7 CONTRE (Hubert Loïc + procuration, Pouey-Pin Lionel, Lannelongue Thierry, Kerlau Franck, Rebiffe Martine, Dulin Véronique)

N°80 - Vote du Budget Supplémentaire : Budget ASSAINISSEMENT

Vu les commissions finances qui se sont réunies les 22 octobre et 12 novembre 2014.

Vu les objectifs affichés par Madame Le Maire et repris par le rapporteur Julien ROCHERIEUX dans la présentation détaillée du budget annexe assainissement.

Le conseil municipal

Est appelé

- à adopter le budget supplémentaire 2014 qui s'équilibre comme suit :

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
INVESTISSEMENT		
Crédits voté au BS	125 146,71	63 180,00
R à R de l'exercice précédent	66 601,98	29 336,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	99 232,69
FONCTIONNEMENT		
Crédits voté au BS	280 218,93	-100 070,00
R à R de l'exercice précédent	0,00	0,00
Résultat d'exploitation reporté	0,00	380 288,93
TOTAL BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014	471 967,62	471 967,62

Section d'investissement :

CHAPITRE	LIBELLE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (R à R)	13 191,99 €
21	Immobilisations corporelles (R à R)	16 144,01 €
041	Opérations patrimoniales	63 180,00 €
001	Report	99 232,69 €
TOTAL DES DEPENSES		191 748,69 €
13	Subventions d'investissement (R à R)	66 601,98 €
16	Emprunts et dettes assimilées	103 515,71 €
27	Autres immobilisations financières	63 180,00 €
021	Virement de la section d'exploitation	-104 729,00 €
041	Opérations patrimoniales	63 180,00 €
TOTAL DES RECETTES		191 748,69 €

Section de fonctionnement :

CHAPITRE	LIBELLE	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 384,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 275,00 €
023	Virement de la section d'investissement	-104 729,00 €
002	Report	380 288,93 €
TOTAL DES DEPENSES		280 218,93 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	280 218,93 €
TOTAL DES RECETTES		280 218,93 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 20 POUR et 7 CONTRE (Hubert Loïc + procuration, Pouey-Pin Lionel, Lannelongue Thierry, Kerlau Franck, Rebiffe Martine, Dulin Véronique)

N°81 - 2015 : Durée annuelle du travail

Vu l'avis du comité technique paritaire du 18 novembre 2014,

Vu le calendrier 2015, la durée légale du temps de travail est fixée à **1 561 heures**,

Le décompte est le suivant :

Nombre de jours de l'année :	365	
Nombre de jours non travaillés	142	
<i>Détail :</i>		
~ Repos hebdomadaire :	104	
~ Jours fériés :	8	
~ Journée de solidarité (offerte) :	1	lundi de pentecôte
~ Congés annuels :	27	
~ Pont(s) offerts :	2	

Nombre de jours total travaillés : 223 (365 – 142)

En Nombre d'heures : 1 561 (223*7h)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente à l'unanimité.

N° 82 - MOTION CONTRE LA SUPPRESSION DU RESEAU DE REUSSITE SCOLAIRE

Depuis la rentrée de 1999, le territoire du Val de l'Eyre fait partie du Réseau de Réussite Scolaire, dit RRS, faisant suite au zonage d'éducation prioritaire (ZEP) dans lequel notre intercommunalité était placée.

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

Aujourd'hui, l'Académie souhaite que notre territoire sorte de ce dispositif à la prochaine rentrée. Ce projet suscite à bien des titres l'incompréhension des élus de notre commune.

En effet, notre intercommunalité a investi près de 23 millions d'euros HT depuis sa création en 2003 pour la construction de plus 40 classes sur nos cinq communes, dans le cadre de ce réseau, prenant en compte le dimensionnement des effectifs scolaires à 25 élèves par classe. Le Barp compte 707 enfants sur 31 classes réparties en 4 groupes scolaires : Lou Pin Bert Maternelle et Primaire, Michel Ballion, Les Lutins et Jean de La Fontaine. C'est un effort financier colossal qu'il nous a fallu planifier sur le long terme afin de ne pas déséquilibrer nos finances intercommunales.

De plus, notre commune avec l'intercommunalité demande depuis longtemps l'installation d'équipements nouveaux de type secondaire, un deuxième collège et la création d'un lycée, constatant que l'essor démographique de notre territoire nous oblige à anticiper ces nouveaux équipements.

Le projet de suppression du RRS ne peut être que la manifestation du désintérêt des services de l'Education Nationale vis-à-vis de nos préoccupations et de notre territoire rural.

Parce que le Val de l'Eyre connaît l'un des taux de croissance démographique les plus forts du département, l'intégration de nos élèves dans le système scolaire implique un encadrement spécifique au moins jusqu'en classe de troisième. On peut avoir légitimement le sentiment qu'un double obstacle s'oppose à la réussite scolaire de nos enfants : celui d'une absence d'équipements secondaires de proximité et le fait que les plus jeunes ne bénéficieront plus d'un accueil en primaire sur la base d'une équité sociale.

Toutes les études conduites sur notre périmètre le démontrent, nos cinq communes sont confrontées à une augmentation rapide du nombre des jeunes enfants et à la nécessité de favoriser leur accueil et leur réussite scolaire qui se situe malgré le réseau de réussite scolaire à peine à la moyenne départementale. Remettre en cause ce réseau reviendra à dire que les chances de leur réussite en seront dégradées.

Ce sont les raisons pour lesquelles les élus du Barp s'opposent à ce projet et manifestent leur désaccord. Ils en appellent à la prise de conscience de l'Education Nationale sur le danger que représente la suppression du Réseau de Réussite Scolaire pour leur territoire et ils demandent donc l'abandon de ce projet de suppression.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente à l'unanimité.